

Christine Braendli © ASEPIB 2020 1



## LOI LRNIS: QUEL IMPACT POUR LES ESTHETICIENNES?

ARRAD 27.11.2020

1

## Objectif commun: **sécuriser**

2

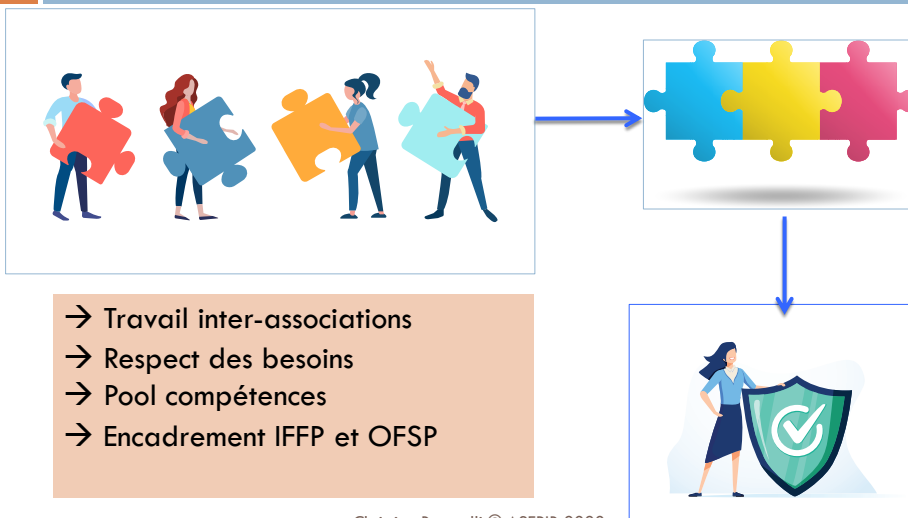
- Les associations professionnelles de l'esthétique ont répondu favorablement à la nouvelle loi:
  - Pour lutter contre l'utilisation abusive et non contrôlée des techniques usant d'appareils produisant ces ondes.
  - Pour renforcer les connaissances des professionnels de l'esthétique et les sensibiliser aux risques liés aux appareils qu'ils utilisent quotidiennement.
  - Pour poser un cadre légal concernant les traitements à visées esthétiques employant ces appareils
  - Pour répertorier les techniques actuelles
  - Pour combattre le flou juridique actuel

Christine Braendli © ASEPIB 2020

2

## Préparation LRNIS: un travail d'équipe

3

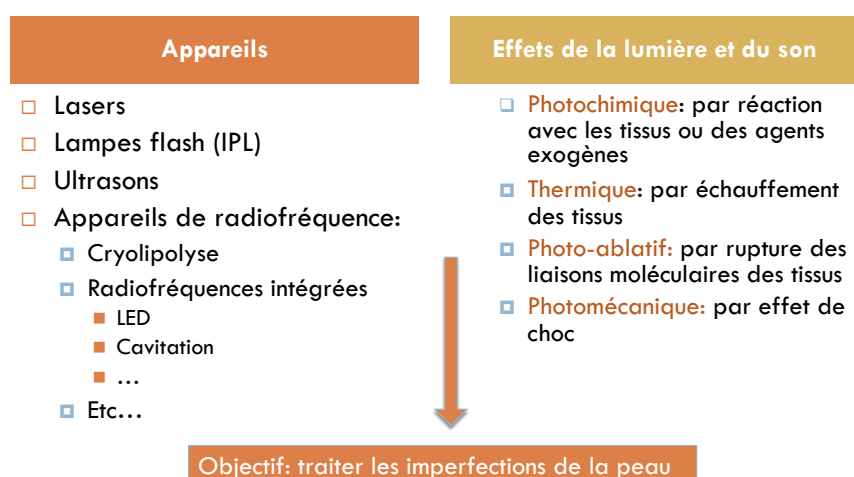


Christine Braendli © ASEPIB 2020

3

## Rappel: effet des appareils à visées esthétiques

4



Christine Braendli © ASEPIB 2020

4

## Traitements autorisés sous la LRNIS

5

Traitements à  
visées  
esthétique

- ☐ Acné
- ☐ Cellulite et capitons
- ☐ Couperose, lésions vasculaires bénignes et naevi non néoplasmiques <3mm sous réserve
- ☐ Rides, cicatrices, striae, hyperpigmentation post-inflammatoire
- ☐ Élimination des poils
- ☐ Elimination du maquillage permanent ou d'un tatouage sous réserve
- ☐ Acupuncture
- ☐ Onychomycose

Christine Braendli © ASEPIB 2020

5

## Attestations de compétences obligatoires dès le 1.6.2024

6

Attestation de compétences Peau, pigmentation naturelle

Attestation de compétences Maquillage permanent et tatouages

Attestation de compétences Cellulite et capitons

Attestation de compétences Epilation laser / IPL

Attestation de compétences Acupuncture.

Attestation de compétences Onychomycose.

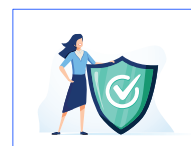
Christine Braendli © ASEPIB 2020

6

## Impacts positifs de la LRNIS

7

- Possibilité d'utiliser des appareils sans la présence d'un médecin
- Sécurité et indépendance professionnelle et clientèle
- Lutte contre les pratiques « sauvages »
- Renforcement des connaissances
- Contrôle des compétences pratiques
- Obligation de renseigner / liste professionnels attestés
- Communication transparente entre fournisseurs / professionnels
- Centres de formation et d'examens agréés par l'OFSP
- Réglementation des pratiques claire



Christine Braendli © ASEPIB 2020

7

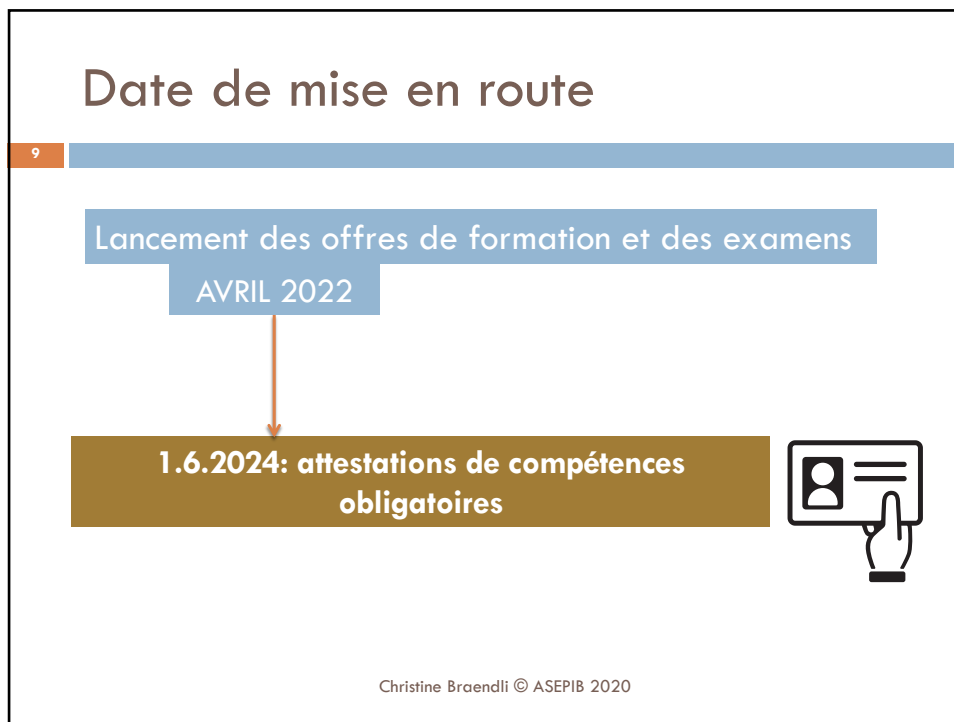
## Impacts négatifs de la LRNIS

8

- Obligation d'obtenir les attestations de compétences pour nos professionnels mais pas pour le personnel des centres médicaux.
  - Réduction d'emploi pour les esthéticiennes vs assistantes médicales par exemple
  - Non-équité des niveaux de connaissance et compétences individuels

Christine Braendli © ASEPIB 2020

8



9

## Vos questions

10

Christine Braendli © ASEPIB 2020

This slide is titled 'Vos questions' (Your questions) and is numbered 10. It contains the copyright notice 'Christine Braendli © ASEPIB 2020' at the bottom.

10



11

## Merci pour votre participation!

Christine Braendli  
[www.asepib.ch](http://www.asepib.ch)

Christine Braendli © ASEPIB 2020